

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung
Band: 8 (1993)
Heft: 1: Gazette

Rubrik: Europe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EUROPE

'Eduquer le regard'

Les Classes européennes du patrimoine du Conseil de l'Europe

Trois mois et demi après la clôture du colloque sur les Classes européennes du patrimoine organisé en collaboration par le Conseil de l'Europe et le Ministère Français de l'Education Nationale et de la Culture qui s'est déroulé avec succès au Château de Maisons-Laffitte près de Paris (voir Gazette NIKE 1992/4 pages 20 et 21), un groupe d'experts s'est déjà rencontré fin janvier à Strasbourg afin d'étudier le programme pour 1993 et les activités futures des Classes. Le rythme soutenu des rencontres prouve avec quel dynamisme et quelle détermination le Conseil de l'Europe comme les pays participants s'activent à l'organisation de ce projet.

Les experts de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Norvège, du Portugal, de Hongrie et de Suisse ont, sous la présidence de Gian-Willi Vonesch, tout d'abord évalué les résultats du colloque de Maisons-Laffitte qui fut très productif. Parmi les résultats matériels et tangibles, on peut ici citer entre autres le film vidéo en français de quinze minutes réalisé par Serge Grappin (France) et Alex Verween (Belgique) qui donne une très bonne idée des Classes et le Mémento des Classes qui ne va pas tarder à paraître en français et en anglais. Par ailleurs les exposés du colloque de Maisons-Laffitte feront l'objet d'une publication au cours des prochains mois.

Le programme d'activités élaboré par les experts prévoit pour l'avenir immédiat:

- La réalisation d'une enquête dans tous les pays participant aux Classes sur la base d'une fiche bilan et d'une fiche de mise en relation afin d'évaluer, avec le Mémento, l'état actuel des choses. Le but de cette enquête est la création d'un service permanent pouvant transmettre les renseignements et les connections souhaités dans toute l'Europe.
- La publication d'un bulletin d'information semestriel de conception simple (à partir de juin 1993) auquel collaboreront selon toute probabilité des spécialistes d'Allemagne fédérale, de France, de Grande-Bretagne et de Suisse.
- Une collaboration plus étroite avec les Classes-Musée-Europe et les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe ayant pour objectif une harmonisation des idées et des projets chaque fois que possible.

Vo

Biens culturels et divertissements éducatifs

Compte rendu du colloque 'Actif et Interactif' qui s'est déroulé du 21 au 23 janvier 1993 à Paris

En septembre 1991, la Commission de la CE à Luxembourg a présenté un nouveau projet devant permettre aux médias interactifs l'accès aux musées et aux centres de documentation. A l'époque déjà, des voix s'étaient élevées pour dénoncer cette initiative qui, selon certains, avait entre autres pour objectif de permettre à l'industrie multimédia d'utiliser comme 'mines' les centres d'information des institutions culturelles créés dans la plupart des cas grâce à des fonds publics.

Les représentants des grands musées s'étaient également montrés très sceptiques à l'annonce de ce projet. La Commission de la CE avait même eu des difficultés à trouver des experts qualifiés spécialisés dans le domaine de la communication culturelle. Grâce au soutien financier de la CE, il a cependant été possible de fonder des communautés d'intérêts comme le Club d'Investissement Media. Jusqu'à ce jour 34 projets ont été évalués et des investissements de plus de 11 millions d'ECU ont été débloqués. La Direction Générale XIII de la Commission a jusqu'à présent apporté un soutien financier d'un montant de 2,2 millions d'ECU à ces projets.

C'est le bilan que le Ministre français de la culture, Jack Lang, a présenté à l'occasion du colloque 'Actif et Interactif' qui s'est tenu fin janvier 1993 au Palais de Tokyo à Paris. Au cours de l'année passée, plus de 50 entreprises essentiellement commerciales se sont montrées 'actives' et ont pu présenter, lors de ce colloque, à un public choisi, des productions déjà commercialisées aussi bien que des prototypes. Les quelques centaines de spécialistes, fournisseurs, producteurs ou distributeurs d'informations, présents à ce colloque sur invitation du Ministère de la culture, devaient eux désormais se montrer 'interactifs'. Des exposés, des débats dirigés et des discussions informelles ont permis de se rendre compte plus en détails de la situation de ce secteur économique qui semble prendre de plus en plus d'importance puisqu'il occupe rien qu'en France déjà plus de mille personnes.

L'introduction sur le marché du CD interactif (CD-I) de Philips a été au centre de bien des discussions. Bien que jusqu'à présent le succès du CD-I soit considéré comme plutôt modéré par les spécialistes indépendants des médias, Philips espère quand-même vendre plus de 100'000 lecteurs dans les pays de la CE avant la fin 93. Par lecteur, Philips pense avec optimisme qu'il est possible d'écouler entre 10 à 20 titres. Sur la base d'analyses poussées, Philips s'est spécialisé dans trois secteurs: divertissements éducatifs pour enfants, loisirs et culture. Jusqu'à ce jour, 200 titres sont en vente sur le marché suisse, la plupart d'entre eux en

anglais. Environ un quart de ces titres peuvent être considérés comme 'culturels' dans le sens large du terme.

Déjà dans la phase des projets pilotes, les producteurs de CD-I ont montré leur prédilection pour les musées. L'intérêt du public, les stocks importants de données facilement visualisables, les concepts didactiques ayant déjà fait leurs preuves, ont fait des musées un terrain favorable aux productions multimédia. C'est en effet un plaisir tout à fait nouveau de choisir un avion exposé dans le 'Air and Space Museum' et, grâce au levier de commande de la console, de planer avec lui dans les airs dans un jeu vidéo interactif. Cet exemple particulièrement spectaculaire montre ce que le public attend d'un musée et on est obligé de se rendre à l'évidence que cette attente ne peut pas être satisfaite par ce qu'un musée peut normalement offrir. Jusqu'à présent les productions se concentrent sur des sujets populaires et facilement transposables comme 'Florence à l'époque de la Renaissance', 'Léonard de Vinci', 'Christophe Colomb'. Depuis les débuts du CD-I, la qualité de l'image et la réalisation se sont considérablement améliorées. Le niveau intellectuel et didactique est d'une qualité qui ne prête pas à la critique; dans les productions les plus récentes, l'interactivité est de plus en plus mise à contribution. Un des projets les plus impressionnants est un opéra interactif sur la vie de François Villon avec Richard Bohringer et Nina Hagen associés à plus de 5000 images provenant des musées et des bibliothèques ainsi que des reconstructions par ordinateur de monuments historiques du moyen âge.

Face aux productions gigantesques de ce genre dont le budget est comparable à celui des plus grands films du cinéma, on peut se poser la question du rôle que joueront les musées et les centres d'information publics en tant que fournisseurs de données. Ce rôle n'est en fait pour le moment pas encore défini. On parle à l'heure actuelle d'une rémunération des musées ainsi que d'un droit d'intervention lors de l'exploitation de données concernant des biens culturels. La plupart des musées ont un comportement bien souvent gêné dès qu'il s'agit de publicité et sont mal préparés à faire valoir leurs avantages scientifiques ou même éthiques sur le marché des média. C'est exactement le problème que soulève une production CD-I, vraisemblablement la meilleure jusqu'ici: la visite historique et culturelle de St-Petersbourg et de ses musées. Grâce à ce CD-I et donc à ses attraits historiques et ses musées, cette ville désire se vendre sur le marché culturel. Les documents utilisés pour ce CD-I et élaborés par des générations de chercheurs et d'historiens vont indirectement rapporter financièrement quelque chose aux musées et aux instituts de conservation des monuments historiques par le biais des devises des touristes occidentaux.

Le coût très élevé des productions font du CD-I un mass médium très exclusif. En Suisse, seuls quelques thèmes culturels pourraient trouver leur place sur le marché international. Par ailleurs, on pourrait concevoir le CD-I comme vecteur de la culture mondiale, servant à sensibiliser la population aux préoccupations des musées et aux problè-

EUROPE

mes de la conservation des monuments historiques, une perspective qui a très certainement ses avantages.

Depuis la votation du 6 décembre 1992 et le refus d'entrer dans l'EEE, La Suisse est donc exclue du projet de la CE. Le représentant de la BDDBS qui, en 1991 avait été accueilli par la Commission de la CE à Luxembourg comme partenaire potentiel, n'a pu participer au colloque de Paris qu'invité par la Direction des Musées de France...

David Meili

L'informatisation dans le domaine de la conservation des monuments historiques

Compte rendu du colloque 'La documentation et l'information informatisées au service de la conservation des monuments historiques' qui s'est tenu les 1er et 2 décembre 1992 à Stuttgart

On avait calculé qu'environ 80 participants se donneraient rendez-vous dans l'Informationszentrum Raum und Bau (IRB) de la Fraunhofer-Gesellschaft à Stuttgart-Vaihingen à l'occasion du colloque 'La documentation et l'information informatisées au service de la conservation des monuments historiques'. En fin de compte plus de 300 spécialistes en conservation des monuments historiques venus de tous les pays germanophones ont montré un vif intérêt pour un sujet qui, il y a quelques années encore, n'enthousiasmait que quelques pionniers. Environ 30 exposants ont permis aux visiteurs de se familiariser avec les systèmes d'informations et de données informatisées. Malgré l'exiguïté des locaux, Ulrich Rombock de l'IRB et ses collaboratrices ont réussi à faire de ce colloque une rencontre particulièrement intéressante placée sous le signe de l'hospitalité souabe.

Le colloque a débuté par la présentation des deux banques nationales de données de l'IRB, MONUDOC et MONUFACT. MONUDOC contient des documents et données applicables à la protection, la conservation et l'assainissement de la substance historique bâtie. D'une manière générale il s'agit d'extraits d'ouvrages spécialisés, dans la plupart des cas, de sources difficilement accessibles comme les comptes rendus de colloques et les expertises. Une importance particulière est accordée à l'étude des dommages causés sur les bâtiments en pierre. MONUDOC est complété par

EUROPE

MONUFACT. Ces deux banques de données peuvent être consultées directement par ordinateur (également à partir de la Suisse). L'IRB dispose aussi d'un service de recherche qui, moyennant rémunération, regroupe par thèmes des extraits de ces banques de données.

La transmission d'informations au moyen de banques de données à accès direct est un des nombreux domaines où l'informatique peut être employée au service de la conservation des monuments historiques. L'objectif à long terme de toute institution active dans le domaine de la conservation des monuments historiques est la mise en place d'un système d'information de grande envergure pouvant apporter un soutien pratique pour toutes les tâches administratives et scientifiques que ce soit le contrôle du déroulement des projets ou la gestion administrative des archives comme les plans, les croquis, les dessins, etc. Certaines institutions assez importantes sont à l'heure actuelle en train de mettre au point de tels systèmes. La plupart de ces projets vont probablement encore rester un certain temps à l'état d'ébauches ou de prototypes. Les difficultés que la mise au point d'un tel système pose dans son ensemble sont très souvent sous-estimées. Le processus de planification et tout le travail administratif qui en découle, nécessaire à la réalisation d'un tel projet, risque d'effrayer de nombreux conservateurs.

Il est tout à fait possible d'obtenir des résultats rapides si, lors de l'introduction de l'informatique, on se limite à des domaines restreints, faciles à cerner. Dans de nombreux services de conservation des monuments, les devis pour les travaux de restauration à l'intention des bureaux d'architecture sont d'ores et déjà établis sur des logiciels couramment utilisés dans ce domaine professionnel. L'introduction de l'informatique permet de rationaliser une grande partie des tâches administratives comme les comptes et les bilans. L'emploi de différents logiciels permet la réalisation de certains travaux du domaine de la conservation des monuments comme par exemple la planification ou l'entretien des bâtiments.

Les conservateurs des monuments historiques sont un peu plus réticents en ce qui concerne l'informatisation des inventaires. Un conflit fondamental oppose les intérêts scientifiques aux intérêts administratifs. Les inventaires administratifs peuvent être rapidement réalisés mais leur utilisation est limitée dans les domaines scientifiques. Les inventaires scientifiques offrant un intérêt au niveau de l'utilisation ne peuvent être mis au point que dans le cadre de projets à long terme et coûteux. Malgré les travaux préparatoires valables d'instituts de recherche comme Foto Marburg qui malheureusement n'était pas présent au col-

loque, on manque en Allemagne comme ailleurs de normes terminologiques. Ces normes seront absolument nécessaires si l'on souhaite utiliser toutes les ressources que nous offre l'informatique et échanger les informations entre les différents systèmes.

Grâce aux nouvelles technologies comme le traitement des images et la visualisation des données, l'informatique ouvre des perspectives intéressantes à la conservation des monuments historiques. Lors du colloque de Stuttgart, des entreprises commerciales ainsi que des instituts de recherche ont présenté des banques d'images pour l'exploitation des données photogrammétriques et des systèmes CAD pour la planification et la reconstruction mais on a pu noter l'absence des Systèmes géographiques d'information (SGI) qui permettent une meilleure intégration des textes, des images et des données vectorielles. Ces nouvelles techniques signifient la fin d'une époque, celle du chercheur solitaire face à son ordinateur personnel. L'avenir dans ce domaine appartient aux équipes de spécialistes qualifiés ayant à leur disposition des moyens financiers adaptés. Cela signifie une centralisation des tâches à laquelle s'opposent les structures érigées des domaines d'activité et les intérêts professionnels dans le secteur de la conservation des monuments historiques.

En Suisse comme ailleurs, l'informatisation et la conservation des monuments sont dans la plupart des cas entravées par le même phénomène: les réalisations et les projets sont souvent gardés comme des secrets militaires. Il n'existe pour ainsi dire pas d'échanges d'expériences entre les diverses institutions, les efforts de coordination sont considérés comme des atteintes à la 'vie privée' des différents services. Lors des colloques et congrès, seuls les résultats couronnés de succès sont présentés, pas un mot sur les échecs, les difficultés rencontrées au cours des expériences réalisées. Ce problème a été débattu au colloque de Stuttgart au cours de la discussion finale avec une franchise plutôt inhabituelle que nous ne connaissons pas en Suisse dans ce domaine. La forte participation et l'intérêt porté à ce colloque prouvent qu'il existe un besoin d'informations et d'échanges d'expériences. Reste à savoir dans quel cadre et sous l'égide de quelle association, élaborer les structures nécessaires à cette communication. Au moins, les quelques 30 participants venus de Suisse présents à ce colloque devraient être persuadés que, dans le domaine de l'informatique, la collaboration et la coordination sont nécessaires non seulement entre les institutions d'un même pays mais encore au-delà des frontières, au niveau international.

L'IRB va publier en 1993 un compte rendu complet du colloque. Pour tous renseignements (également pour MONUDOC et MONOFACT) s'adresser à: Ulrich Romböck, Informationszentrum RAUM und BAU (IRB) der Fraunhofer-Gesellschaft, Nobelstrasse 12, D-7000 Stuttgart 80, Fax: 0049 711 970 25 07

David Meili

L'inventorisation et la documentation des monuments historiques

Compte rendu du congrès du Conseil de l'Europe qui s'est tenu à Nantes du 28 au 31 octobre 1992

Depuis le début des années 60, le Conseil de l'Europe se mobilise pour la conservation du patrimoine culturel européen et donc des monuments et des ensembles historiques. Les documentations et les inventaires nationaux, régionaux et thématiques élaborés dans les divers pays sont d'une grande importance pour une connaissance approfondie du patrimoine culturel européen ainsi que pour sa conservation et sa protection. – C'est dans ce sens que le Conseil de l'Europe essaie de mettre au point une coordination des méthodes de documentation et de favoriser les projets pilotes au niveau international. Le Conseil de l'Europe travaille dans ce domaine en étroite collaboration avec l'UNESCO, l'ICOMOS, le projet Eurocare et la Fondation Getty.

Un questionnaire

Afin de connaître l'état actuel de la situation et de définir les besoins dans les différents pays, le Conseil de l'Europe a mis au point un questionnaire en 1991. Ce questionnaire rempli par 78 organisations dans 26 pays concerne 137 inventaires de sites et monuments historiques. Sur la base de ce questionnaire et sur la base de travaux réalisés auparavant lors de séminaires, un groupe de spécialistes a élaboré des propositions pour un fichier de base de données qu'il a soumis à la discussion lors du congrès de Nantes.

Le congrès – deux temps forts

Le congrès de Nantes a réuni plus de 150 représentants de différentes institutions et organisations de 26 pays. Le thème et l'objectif de congrès étaient essentiellement axés sur deux temps forts devant servir à une meilleure collaboration entre les différents centres nationaux d'information. Il s'est agi d'une part de mettre au point une définition ou plutôt une extension de la notion de catégorie de classification et une description plus précise du concept, d'autre part d'élaborer un fichier commun de données.

C'est dans ce but qu'au cours de trois demi-journées, diverses expériences ont été présentées concernant l'inventorisation des monuments historiques dans le domaine de l'architecture rurale, urbaine et industrielle. Dans de nombreux exposés et plus encore de discussions on a pu noter l'importance grandissante des ensembles architecturaux, des 'familles' architecturales et de l'architecture sérielle en tant que témoins du patrimoine culturel. Deux autres demi-journées ont été consacrées à discuter les propositions du groupe de spécialistes et ont permis de se mettre d'accord sur les grandes lignes d'un fichier minimum de données.

EUROPE

Quelques thèmes principaux

Quelques thèmes évoqués au cours des discussions méritent d'être mentionnés en détail car il sont d'un intérêt particulier et actuel pour la Suisse.

– **Les biens culturels modernes:** l'architecture moderne, créée depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, n'était pas considérée, il y a peu de temps encore, comme faisant partie du patrimoine culturel. Ce congrès a permis de mettre l'accent sur la signification de cette architecture qui fait actuellement l'objet de travaux de documentation et de mesures toujours plus importantes de conservation. En Europe quelques inventaires sont en cours qui s'intéressent plus particulièrement à cette période, parmi lesquels, l'Inventaire Suisse d'Architecture 1850–1920 (INSA). Il existe par ailleurs des inventaires qui ne se consacrent pas à une période déterminée et qui tiennent donc compte des exemples les plus récents dans le cadre de leurs travaux de recensement.

Les participants au congrès étaient tous d'accord qu'il est impossible de considérer la période de création comme critère pour juger si un monument doit ou non faire partie du patrimoine culturel. Les objets contemporains posent d'une manière générale des contraintes et des problèmes particuliers parce qu'ils ne sont pas (encore) reconnus universellement comme monuments d'art et parce que, à l'heure actuelle, ils sont très souvent menacés par les bouleversements économiques et politiques et donc par les changements de fonction qui y sont inhérents.

– **Les critères de sélection:** les participants au congrès étaient tous d'accord que, lorsqu'ils s'attellent à un travail à long terme, bien défini, d'inventorisation ou de documentation, ils se heurtent à l'insuffisance générale des critères de sélection déterminés une fois pour toute et délimitant le type des monuments et des objets qui doivent être recensés et documentés. A ce propos les spécialistes expérimentés en inventorisation ont proposé des mesures radicales.

En ce qui concerne la classification d'un objet, ils ont proposé, pour une évaluation pragmatique, adaptable et défendable, de s'en tenir à trois catégories de critères tenant compte de la valeur historique, de la valeur esthétique et artistique et de la valeur émotionnelle.

– **L'extension de la notion d'objet:** un véritable nouveau problème central se pose pour l'élaboration des inventaires et des documentations; il existe des catégories de monuments qui, de par leur complexité, ne correspondent pas à la notion bien définie d'oeuvre d'art individuelle.

EUROPE

L'environnement peut être associé à l'objet individuel et peut donc être considéré comme une extension de celui-ci. Cela pose tout d'abord des problèmes de délimitation bien que l'on puisse toujours avoir recours à une classification dans une autre catégorie (par exemple, l'ensemble). Face à la notion traditionnelle de monument, les autres catégories d'objets posent donc de nouveaux problèmes parce que de nouveaux critères et de nouvelles modalités (spécialement dans le domaine de la planification locale et de l'urbanisme) jouent un rôle déterminant aussi bien pour l'identification et la description que pour la conservation et la protection. Jusqu'à présent aucune méthode cohérente n'a pour ainsi dire été élaborée et donc encore moins mise en place au niveau européen ou dans les différents pays. C'est pour cette raison qu'au terme de ce congrès, un groupe de travail a été constitué, chargé de l'étude des méthodes d'inventorisation et de documentation applicables tout d'abord aux ensembles. Dans ce contexte les participants au congrès ont montré un grand intérêt pour l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) qui a été l'objet d'une brève présentation.

– **Les normes et les principes:** ce congrès avait pour but d'informer les participants sur les éléments du patrimoine architectural européen faisant actuellement l'objet d'inventaires et de documentations. Son principal objectif était cependant l'élaboration et la promotion d'instruments et de méthodes pour encourager les travaux entrepris dans les différents pays et pour améliorer la collaboration internationale.

A la base de la discussion il y eu, la proposition d'établir un fichier minimum de données qui, pour chaque objet recensé et documenté, serait accessible à toutes les personnes intéressées. Le groupe de spécialistes a informé à ce propos les participants à l'occasion de quelques exposés d'un excellent niveau professionnel, très convaincants et précis et leur a présenté un exemple provisoire de fichier minimum de données comprenant dix catégories de données régies par certaines règles devant être respectées lors de l'enregistrement des données, illustré par un exemple français et un exemple anglais. – Cette présentation a été à l'origine d'une discussion animée où toutes sortes d'espairs et de craintes ont été exprimées. Alors que certains participants placent beaucoup d'espairs dans une documentation électronique aussi complète que possible, accessible à un maximum de personnes et ont donc critiqué l'aspect restrictif du fichier minimum, d'autres ont exprimé leurs craintes face à la standardisation de la documentation qui pourrait être un frein à la liberté scientifique et redoutent que l'accès direct aux données menace les droits d'auteur.

Ces arguments ne sont pas nouveaux et ont déjà été évoqués à l'occasion de débats sur les efforts à entreprendre en matière de coordination et plus particulièrement sur l'introduction des moyens informatisés. Ils sont difficiles à rejeter car il est impossible de ne pas les ignorer. Il faut en effet tenir compte de ces arguments lors de chaque planification car il convient de les intégrer dans chaque projet. C'est à l'unanimité (avec une seule voix contre) que le principe de base d'un fichier minimum a été accepté; le groupe de spécialistes a été chargé d'étudier les divers propositions faites lors de ce congrès et de réviser le projet dans ce sens.

– **Les projets pilotes:** A côté des thèmes principaux évoqués ci-dessus, ce congrès s'est également consacré à la présentation de quelques projets internationaux élaborés par différents pays et soutenus par le Conseil de l'Europe. Parmi ces projets, on peut citer avant tout le projet du thésaurus trilingue (français, anglais, américain) mis au point en collaboration par la France, la Grande-Bretagne et la Fondation Getty et qui, au terme de la première phase d'essai, c'est-à-dire environ fin 1993, sera étendu à d'autres langues. Ce projet n'est d'ailleurs concevable que étroitement lié à un fichier commun de données.

L'importance de ce congrès pour la Suisse

La Suisse était bien représentée au congrès. Les deux 'grands' inventaires étaient représentés par leur directeur respectif, Nott Caviezel et Benno Furrer (Nott Caviezel a présenté l'INSA dans un exposé intitulé 'Inventaire Suisse d'Architecture 1850 – 1920: Vingt ans d'expérience et l'an 2000'). Parmi les autres services suisses d'inventorisation, seul le Canton de Vaud avait délégué des représentants. Par ailleurs l'auteur de compte rendu était présent à titre personnel. – Apparemment le nombre restreint de participants suisses est à imputer à une mauvaise information des personnes susceptibles d'être intéressées, liée éventuellement à un manque d'intérêt pour les questions spécifiques et professionnelles. C'est fort regrettable car les questions et les sujets traités lors de ce congrès correspondent en grande partie aux problèmes à la base des difficultés et des efforts des groupes de travail comme le groupe AIDA (Informatisation des inventaires d'architecture) qui avait pour objectif la coordination et l'assistance, au niveau national suisse, de l'introduction des moyens informatiques pour l'inventorisation des monuments d'architecture. – Tous les participants à ce congrès sont d'accord avec le fait qu'il est évident que la documentation et la conservation de l'architecture suisse ne peuvent que profiter dans tous les domaines d'une collaboration définie et active dans un cadre comme celui de Nantes. Il serait donc tout à fait souhaitable que, malgré les obstacles actuels, une initiative voit le jour au niveau suisse qui aurait pour objectif de promouvoir et de soutenir une collaboration renforcée sur le plan national et également international.

Pierrot Hans